



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGNONNAIS

SEANCE DU 14 FEVRIER 2020

N°9-2020

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	15	FINANCES Municipalisation du service de restauration scolaire
Présents	12	
Votants	14	

◇ Convocation du 7 février 2020 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil vingt, le vendredi quatorze février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le 7 février, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire

Etaient présents : Mmes Monique JAMIN, Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, MM Nicolas BODINEAU, Frédéric LEGRAND, Mme Bénédicte LECERF-CARCOUËT, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mathias MERCIER, Sylvain LAUNAY

Absents excusés : M Lionel TRIVIERE, Mmes Dominique GUICHARD, Déborah MELISSON

Procurations : Lionel TRIVIERE donne pouvoir à Nicolas BODINEAU
Dominique GUICHARD « Bénédicte LECERF-CARCOUËT

✍ Lydia LEBASTARD a été désignée secrétaire de séance.

Depuis plusieurs mois, l'association de gestion du restaurant scolaire « La Grignotte » a alerté les élus sur les difficultés de gestion (notamment du personnel) du restaurant scolaire.

Cette association repose sur un réseau de bénévoles qui envisage de se désengager de la gestion. Dans un premier temps, la commune a proposé d'étudier une reprise du personnel (par voie de transfert). Trois agents sont actuellement employés par l'association.

Le 12 février 2020, les membres du comité de gestion de l'association ont précisé vouloir aller jusqu'à une dissolution de l'association. Une assemblée générale extraordinaire va être réunie pour acter la dissolution ou non de l'association.

En attendant, la commune doit se préparer à assurer le service dans les meilleures conditions.

Madame le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur la municipalisation de la restauration scolaire, sachant que l'association va se trouver dans l'impossibilité de continuer à gérer ce service.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **Décide de mener les procédures adéquates en vue d'une municipalisation du service du restaurant scolaire**

Pour extrait conforme, le 19 février 2020

Le Maire,

Monique JAMIN